

Une kiné de 75 ans accuse Nintendo de l'avoir copiée

Cette Orléanaise de 75 ans réclame 20 millions d'euros de dommages

et intérêts au géant japonais.



Nicole Walthert pose avec des brochures de son invention et de la Balance Board, le 10 septembre 2013, à Orléans

Nicole Walthert n'a pas froid aux yeux. A 75 ans, cette kinésithérapeute orléanaise à la retraite attaque en justice Nintendo, et réclame 20 millions d'euros de dommages et intérêts. Elle est persuadée que le géant japonais a contrefait une de ses inventions pour élaborer la Balance Board, accessoire en forme de pèse-personne de la console Wii qui a été vendu à plus de 42 millions d'exemplaires dans le monde.

"Le principe du double plateau avec détecteur d'équilibre, c'est moi qui l'ai inventé, et j'ai déposé mon premier brevet en 1985 !", souligne cette grande et énergique septuagénaire, qui a assigné Nintendo pour contrefaçon devant le TGI de Paris fin 2009.

Au début des années 1980, *"en pleine mode du 'mal de dos'"*, Nicole Walthert a l'idée d'un plateau monté sur quatre ressorts, destiné à *"faire travailler les appuis, la voûte plantaire et tout le corps, bref à faire ressentir l'équilibre"*. *"Je voulais qu'on s'accroupisse, qu'on bouge sur mon truc. Le corps humain, c'est magique"*, souligne-t-elle.

En 1983, son invention baptisée "Bulle-Test" est distinguée lors du concours Lépine, et vendue à 2 000 exemplaires. Elle est ensuite améliorée à grands renforts de diodes et de bobines à induction, et rebaptisée "Lift Gym".

Saluée par des professionnels de la santé, l'invention connaît quelques années de relatif succès, avant de sombrer dans l'oubli, après la disparition de son diffuseur. Nicole Walthert continue pourtant de l'améliorer et de déposer brevet sur brevet, aux Etats-Unis et dans l'Union européenne.

Qu'attend-elle de Nintendo ?

La septuagénaire assure que le détecteur d'équilibre de la Balance Board de la Wii est *"l'essence même de son invention"*. *"Ils m'auraient demandé mon brevet, je le leur aurais vendu pour le prix d'un studio"*, assure Walthert, qui demande aujourd'hui au minimum 20 millions d'euros de dédommagement.

"C'est une question de reconnaissance, j'y tiens impérativement. Nintendo a fait des milliards de chiffre d'affaires avec mon bébé. Il y en a marre d'être prise pour une imbécile. Et ça pourra donner envie aux jeunes Français de se lancer", souligne la retraitée, qui ajoute vivre *"sans internet ni téléphone portable"*.

Sa démarche a-t-elle une chance d'aboutir ?

L'ancienne kiné n'y croit pas trop. Elle a investi toutes ses économies – *"quelque 65 000 euros"* – pour faire valoir ses droits. En vain. Nintendo *"joue la montre, ils connaissent mon âge"*, estime-t-elle. *"Je ne suis qu'une masseuse, pas une femme d'affaires. Face à Nintendo et à son armée d'avocats, ce n'est pas évident. C'est un peu David contre Goliath"*, reconnaît-elle.

Mais la septuagénaire, reçue en septembre au ministère du Redressement productif et désormais épaulée par des juristes de renom, espère que la médiatisation de son cas pourra faire évoluer le dossier. A tout le moins, *"l'obtention du brevet européen pourra relancer la procédure engagée en France"*, indique à l'AFP son avocate.

Pour Gérard Dorey, président du concours Lépine, *"il y a souvent des inventeurs qui estiment avoir été copiés. Mais là, il semble que la technique est identique, et qu'en tout cas les brevets sont compatibles avec la Wii"*. En outre, souligne-t-il, *"il est très surprenant que Nintendo n'ait pas poursuivi Mme Walthert en diffamation, au vu de la gravité de ses allégations"*. Contacté par l'AFP, le groupe japonais n'a pas souhaité s'exprimer.